

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY****DEPARTEMENT  
DU CHER****SEANCE DU 24 octobre 2024**

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil : 13  
Présents : 07  
Votants : 08

**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :  
14 octobre 2024

**Excusés avec pouvoir :** Katia DUSSAPIN pouvoir à Cathy BATISTE.

Date d'affichage :  
14 octobre 2024

**Excusé sans pouvoir :** Caroline LALEVÉE LESAGE, Christelle JOIE, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, Stéphane PETIT.

**Secrétaire de séance :** Mireille CHARBY

**DELIBERATION N° 2024-38**

**OBJET :** Abrogation de la délibération n°2023-66 en date du 12 décembre 2023 et abrogation de la délibération n°2024-07 en date du 7 mars 2024-Vente de la parcelle cadastrée section AE numéro 0046.

Par délibération n°2023-66 en date du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal, suite à une demande d'achat de Monsieur Foucault et Madame Pophilat de la parcelle cadastrée section AE numéro 0046 – 30 Les Chargnes 18190 Vallenay d'une contenance de 715 m<sup>2</sup>, fixe le prix de vente à 15.00 € HT soit 18.00 € TTC sans les frais de notaire.

Par délibération n°2024-07 en date du 07 mars 2024, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle cadastrée section AE numéro 0046 – 30 Les Chargnes 18190 Vallenay d'une contenance de 715 m<sup>2</sup> à Monsieur Foucault et Madame Pophilat selon les termes de la délibération n° 2023-66 en date du 12 décembre 2023.

Reçu par courriel via le site de la : [www.mairie-vallenay.fr](http://www.mairie-vallenay.fr) en date du 19 septembre 2024, Monsieur Foucault et Madame Pophilat renoncent à l'achat de la parcelle cadastrée section AE numéro 0046 – 30 Les Chargnes 18190 Vallenay d'une contenance de 715 m<sup>2</sup>.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'abroger les délibérations n°2023-66 en date du 12 décembre 2023 et n°2024-07 en date du 07 mars 2024.

Vu la délibération n° 2023-66 en date du 12 décembre 2023 fixant les conditions de vente de la parcelle cadastrée section AE numéro 0046 – 30 Les Chargnes 18190 Vallenay d'une contenance de 715 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur Foucault et de Madame Pophilat ;

Vu la délibération n° 2024-07 en date du 07 mars 2024 acceptant la vente de la parcelle cadastrée section AE numéro 0046 – 30 Les Chargnes 18190 Vallenay d'une contenance de 715 m<sup>2</sup> à Monsieur Foucault et Madame Pophilat ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède de Madame le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- D'abroger la délibération n° 2023-66 en date du 12 décembre 2023 et la délibération n°2024-07 en date du 07 mars 2024

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 018-211802707-20241024-2024\_10\_D38-DE



- D'autoriser Madame le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance  
Mireille CHARBY

Le Maire,  
Marina DUPUY

